

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 AVRIL 2019**

PRÉSENTS: M.M BELUCHE Maire, BOURDAIS, GUILLEMIN, HERMANN, LOUIS, STEGRE, TISSOT,
Mmes HERNANDEZ, FIGUENET, ROUSSY.

PROCURATIONS : Mme GUEVELOU a donné procuration à Mme HERNANDEZ, M. CAMELOT a donné procuration M.BOURDAIS.

ABSENTES EXCUSÉES: Mmes BITSCHENE, THIMONIER.

TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION EN COMMUNAUTÉ URBAINE

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine, à compter du 1^{er} juillet 2019 et approuve le projet des statuts modifiés.

ÉVALUATION PRÉVISIONNELLE DES TRANSFERTS DE CHARGES 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les modalités et les résultats prévisionnels du calcul des charges transférées en 2019.

COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

Les comptes de gestion et administratif 2018 de la commune sont adoptés à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT

-Dépenses de Fonctionnement	905 557.97€
-Recettes de Fonctionnement	1 142 205.09€
- <i>Résultat de fonctionnement 2018</i>	236 647.12€
-Excédent de fonctionnement 2017 reporté	205 125.11€

RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 441 772.23€

INVESTISSEMENT

-Dépenses d'investissement	153 119.53€
-Recettes d'investissement	184 740.61€
- <i>Résultat d'investissement 2018</i>	<i>31 621.08€</i>
-Déficit d'investissement reporté	110 612.03€

RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT - 78 990.95€

RÉSULTAT DE CLOTURE 2018 362 781.28€

AFFECTATION DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

L'excédent de fonctionnement de 441 772.23 est affecté de la façon suivante :

002 excédent antérieur reporté	362 781.28€
1068 excédent de fonctionnement	78 990.95€

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 LOTISSEMENT

Les comptes de gestion et administratif 2018 du budget lotissement sont adoptés à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT

-Dépenses de Fonctionnement	60 000€
-Recettes de Fonctionnement	0€
- <i>Résultat de Fonctionnement 2018</i>	<i>-60 000€</i>
-Excédent de fonctionnement 2017	83 767.43€

RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 23 767.43€

INVESTISSEMENT

-Dépenses d'investissement	0€
-Recettes d'investissement	0€
- <i>Résultat d'investissement 2018</i>	<i>0€</i>
-Déficit d'investissement reporté	-8 500€

RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT -8 500€

RÉSULTAT DE CLOTURE 2018 15 267.43€

TAUX D'IMPOSITION 2019

Les taux d'imposition 2019 sont augmentés de 2%, sont adoptés à la majorité (5 contres) et sont les suivants :

-Taxe d'habitation	12.76%	(12.50% en 2018)
-Taxe foncière bâti	14.02%	(13.82% en 2018)
-Taxe foncière non bâti	25.06%	(24.56% en 2018)

Pour un produit attendu de 364 701€

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Le budget primitif 2019 est adopté à la majorité (1 abstention : M. LOUIS)

-Dépenses de fonctionnement	1 339 405€
-Recettes de fonctionnement	1 339 405€
-Dépenses d'investissement	560 755€
-Recettes d'investissement	560 755€

BUDGET PRIMITIF 2019 DU LOTISSEMENT

Le budget primitif 2019 du lotissement est adopté à l'unanimité.

-Dépenses de fonctionnement	83 060€
-Recettes de fonctionnement	83 060€
-Dépenses d'investissement	8 500€
-Recettes d'investissement	17 000€

MISE EN PLACE D'UNE COPROPRIÉTÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de désigner M. STÈGRE, pour représenter la commune dans la gestion d'une copropriété située 20 rue de Besançon.

CONVENTION CDEI

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention avec les CDEI pour l'entretien des espaces verts sur la commune.

ADHESION CHARTE PAYSAGERE

L'adhésion de la charte paysagère est acceptée à l'unanimité.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et coordination des actions en direction des habitants de Novillars.

CRÉATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de créer un espace de vie sociale qui permettra d'accueillir les besoins et les attentes des habitants en lien avec l'association des habitants de Novillars.

CONVENTION FETE DU LIVRE

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention projet et partenariat 2019-2022 avec la MJC de Palente et les communes de Chalezeule, Novillars, Marchaux et Thise et approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 325€ à la MJC de Palente, la prise en charge des déplacements de l'intervenante théâtre et le transport de la classe participante à hauteur de 150€.

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer le devis pour l'assistance technique pour le remplacement du système de chauffage de l'église d'un montant de 1 900€.

AVENANT CONVENTION RÉGIONALE DE COHÉSION SOCIALE ET URBAINE

Les membres du conseil municipal ont approuvé les termes de l'avenant à la convention régionale de cohésion sociale et urbaine et autorisent, à l'unanimité, Le Maire à solliciter la participation financière de la Région Bourgogne Franche-Comté.

NOVILLARS le 5 avril 2019

Le Maire

Philippe BELUCHE